



MAIRIE  
DE

VIOLS-LE-FORT

34380

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIOLS LE FORT

Séance du 30 mars 2026				
<p style="text-align: center;"><b>Date de la convocation</b> 31/03/2026</p> <p><b>Nombre de Conseillers</b></p> <p>Exercice     15</p> <p>Présents     13</p> <p>Votants       15</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> BOUDON Maguelonne</p>	<p>L'an deux mil vingt-six, le treize avril à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de Viols-le-Fort, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne DURAND, Maire</p>			
	Membre	Présent	Absent	Pouvoir à
	DURAND Anne	x		
	PARENTINI Laurent	x		
	RATAJCZAK Nicole		x	PARENTINI Laurent
	HOULES Brice	x		
	BOUDON Maguelonne	x		
	ANDRE Jérémy	x		
	PANELLE Aurélie	x		
	LEVIEUX Jean-Luc		x	DURAND Anne
	JONES Sarah	x		
	VERZILLI Daniel	x		
	BOREL Véronique	x		
	DAUFRESNE Tanguy	x		
MARIN Frédérique	x			
THIRIEZ Rodolphe	x			
DION Benjamin	x			

### 2026020 - VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS 2026

Madame la Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

	TAXE FONCIÈRE BÂTIES (TFB)	TAXE FONCIÈRE NON BÂTIES (TFNB)	TAXE D'HABITATION (TH)
BASES PREVISIONNELLES	1 228 000	12 300	58 900
TAUX COMMUNAL	46.99%	54.45%	18.42%
<b>PRODUIT FISCAL 2026</b>	<b>577 037</b>	<b>6 697</b>	<b>10 849</b>

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

- **DÉCIDE** de voter le taux des taxes locales 2026 tel que précisé ci-dessus.
- **CHARGE** Madame la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et à l'administration fiscale.

Pour extrait conforme  
La Maire,

Mme la Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune le :



Accusé de réception en préfecture  
034-213493439-20260413-2026020-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2026  
Date de réception préfecture : 15/04/2026

